

Égalité économique entre les sexes au Canada :

problèmes et solutions en ce qui concerne les marchés, les soins, les impôts et les avantages sociaux

c 2017 par Kathleen Lahey
Faculté de droit, Université Queen's

FEWO, Ottawa
21 / 02 / 2017

Atteindre l'égalité économique entre les sexes grâce à des politiques gouvernementales

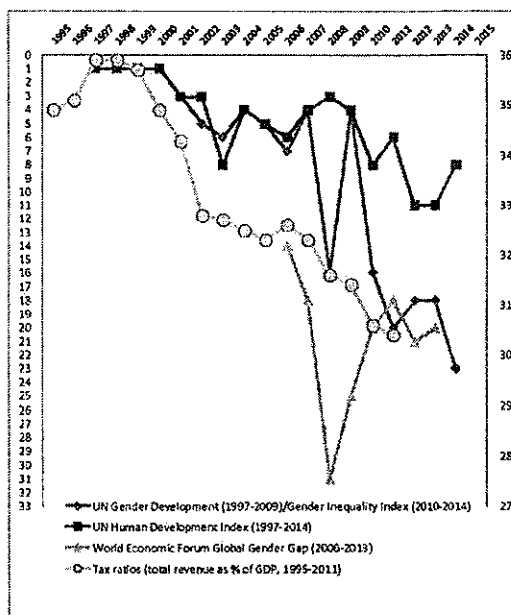
- I En vertu de la loi, tous les ordres de gouvernement au Canada sont désormais tenus d'éliminer toutes les formes de discrimination envers les femmes.
- II « Gouverner pour la croissance » a permis de réduire la majeure partie des revenus fiscaux, des programmes d'avantages sociaux et des mandats ministériels, mais n'a pas réduit les inégalités de genre, la pauvreté, la concurrence fiscale ni les paradis fiscaux internationaux.
- III « Gouverner pour l'égalité » exige une analyse des répercussions selon le genre dans le cadre de l'ensemble des programmes, des politiques et des lois afin d'accroître les revenus, la sécurité du revenu et l'égalité économique des femmes à l'échelle macroéconomique, mésoéconomique et microéconomique.
- IV Pour atteindre l'égalité entre les sexes, on se doit d'assouplir les politiques complexes en ce qui concerne les marchés, les soins, les impôts et les dépenses, qui perpétuent les inégalités économiques existantes.

2015 : Reconnaissance de l'importance des répercussions selon le genre des lois fiscales et financières

- Les objectifs de développement durable (ODD) fixés pour 2030 confirment que l'égalité entre les sexes et la durabilité de la biosphère font partie des principaux résultats attendus.
- Selon la conférence des Nations Unies sur le financement du développement (AddisAbeba), l'égalité entre les sexes et le maintien de la vie doivent être incluses dans toutes les politiques macroéconomiques et autres politiques budgétaires.
- Les documents sur les résultats de Beijing +20 confirment que l'analyse comparative entre les sexes s'applique à toutes les politiques économiques et budgétaires, de même qu'aux politiques de réglementation et de développement.
- Les indicateurs des ODD comprennent pratiquement tous les indicateurs et les engagements en matière de données jugés nécessaires pour effectuer des analyses détaillées des répercussions selon le genre des politiques fiscales et budgétaires – *mais d'autres mesures doivent être prises à cet égard*.
- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les rapporteurs des Nations Unies et les principales organisations internationales reconnaissent tous le caractère exécutoire des engagements pris à l'égard de l'égalité entre les sexes sur les plans fiscal et budgétaire (dossiers du CEDAW concernant Blok et le Canada; *Sepulveda*).

L'égalité = la parité en ce qui concerne :

- les initiatives de développement économique nationales ou régionales, y compris celles qui visent le milieu urbain ou rural, la pauvreté et les écarts observés en raison de l'inégalité des revenus;
- l'innovation commerciale et les mesures incitatives visant à accroître la productivité;
- les politiques conçues dans le but d'atténuer les répercussions des récessions;
- les répercussions selon le sexe des politiques d'austérité, de reprise et d'ajustement, qui ont été observées entre les hommes et les femmes;
- **les instruments fiscaux et ceux qui sont utilisés aux fins de redistribution :**
 - les impôts sur le revenu, les taxes de consommation et les taxes sur les biens;
 - les transferts de fonds (imposables ou exonérés d'impôt);
 - les subventions à la consommation, les intrants, les crédits et les dépenses fiscales;
 - les transferts en nature effectués au moyen d'un approvisionnement entièrement ou partiellement public;
 - les relations transnationales.



Répartition de la perte de revenu de 47 milliards de dollars en 2016 attribuable à l'ensemble des modifications fiscales fédérales applicables aux particuliers apportées de 1997 à 2016, par décile et selon le sexe

Fourchette des revenus familiaux totaux dans chaque décile	Réductions de l'impôt net dans chaque décile (en millions de dollars)	Réductions de l'impôt net dans chaque décile (en %)	Portion des réductions applicables aux hommes dans ce décile (en %)	Portion des réductions applicables aux femmes dans ce décile (en %)
1 : jusqu'à 19 700 \$	330,50 \$	0,7 %	52,1 %	47,9 %
2 : de 19 701 \$ à 29 100 \$	946,40 \$	2,0 %	42,1 %	55,9 %
3 : de 29 101 \$ à 39 500 \$	1298,60 \$	2,7 %	50,0 %	50,0 %
4 : de 39 501 \$ à 50 500 \$	2135,80 \$	4,5 %	59,0 %	41,0 %
5 : de 50 501 \$ à 63 400 \$	2891,50 \$	6,2 %	61,2 %	38,8 %
6 : de 63 401 \$ à 78 900 \$	3736,00 \$	8,0 %	68,8 %	30,2 %
7 : de 78 901 \$ à 98 700 \$	4809,20 \$	10,2 %	69,6 %	30,4 %
8 : de 98 701 \$ à 125 800 \$	6111,80 \$	13,0 %	73,5 %	26,5 %
9 : de 125 801 \$ à 168 800 \$	7979,90 \$	17,0 %	73,8 %	26,2 %
10 : 168 801 \$ et plus	16708,90 \$	35,6 %	72,7 %	27,3 %
Tous	46948,50 \$	100 %	69,7 %	32,1 %
Les 20 % correspondant aux tranches de revenus supérieur	24688,80 \$	52,6 % de toutes les réductions	73 %	28,2 %

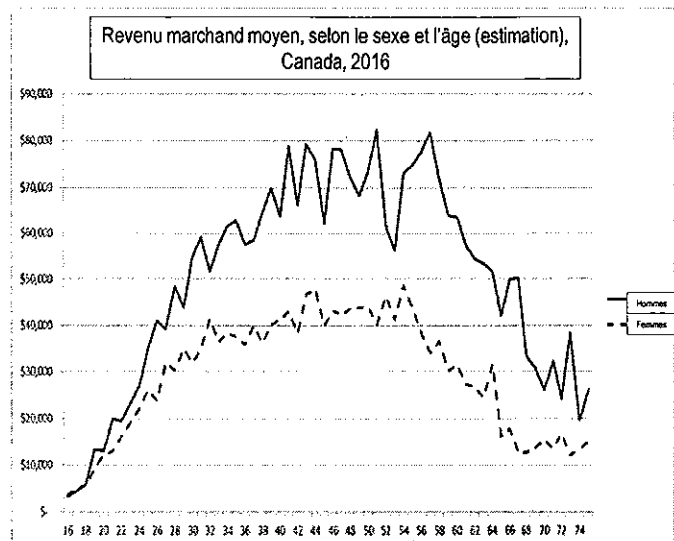
Source : Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (v. 22) de Statistique Canada; les déciles et les résultats ont été arrondis; les réductions d'impôt fédérales applicables aux particuliers proviennent des impôts sur le revenu des particuliers, des cotisations sociales et des taxes à la consommation.

« Objectif croissance » et « Impôt et croissance » encouragent la défiscalisation et l'inégalité des revenus

- Dans « Objectif croissance », on soutient qu'en réduisant les programmes gouvernementaux, le produit intérieur brut (PIB) croîtra, étant donné que les entreprises investiront davantage grâce aux réductions d'impôt, ce qui créera des emplois.
- Dans « Gouverner pour la croissance », on recommande de réduire les coûts gouvernementaux et l'impôt des entreprises, mais de laisser en place les coûts humains et sociaux – assumés par les particuliers et les collectivités.
- La formule pour atteindre l'« Objectif croissance » combine la défiscalisation, le nivellement des taux d'imposition, la réduction des avantages liés à l'emploi, la diminution de la sécurité d'emploi, l'augmentation de l'inégalité des revenus – ainsi que la réalisation d'une « analyse de rentabilité » de la participation accrue des femmes au travail rémunéré.
 - 1 Réduire le taux d'impôt sur le revenu des sociétés et le taux maximum d'imposition des particuliers.
 - 2 Augmenter les impôts locaux – impôts fonciers, taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et taxes environnementales.
 - 3 Réduire les prestations de retraite, d'invalidité et d'assurance-emploi.
 - 4 Éliminer les coûts liés aux logements subventionnés.
 - 5 Accorder des subventions à caractère fiscal uniquement pour récompenser l'investissement des entreprises (p. ex. les zones économiques spéciales).
 - 6 Éliminer les subventions par secteur, les subventions sur les échanges de même que les obstacles aux mouvements de capitaux.
 - 7 Accepter de manière implicite la délocalisation, les paradis fiscaux et les flux financiers illicites.
 - 8 **Accroître la participation des femmes mariées au travail rémunéré.**

Classements sur le plan du développement humain et de l'égalité entre les sexes par rapport aux niveaux de la fiscalité, données de 1995 à 2015

	IDH 1995	IDG 1995	IDH 2015	IIG 2015	Pourcentage d'imposition 1995	Pourcentage d'imposition 2014	Pourcentage d'imposition/ écart
Canada	1	1	9	25	34,9	30,9	(4,1)
Norvège	3	2	1	9	40,0	39,1	(0,9)
États-Unis	4	5	8	55	26,4	26,0	(0,4)
Pays-Bas	6	11	5	7	38,9	36,7	(2,2)
Nouvelle- Zélande	9	8	9	32	35,6	32,4	(3,2)



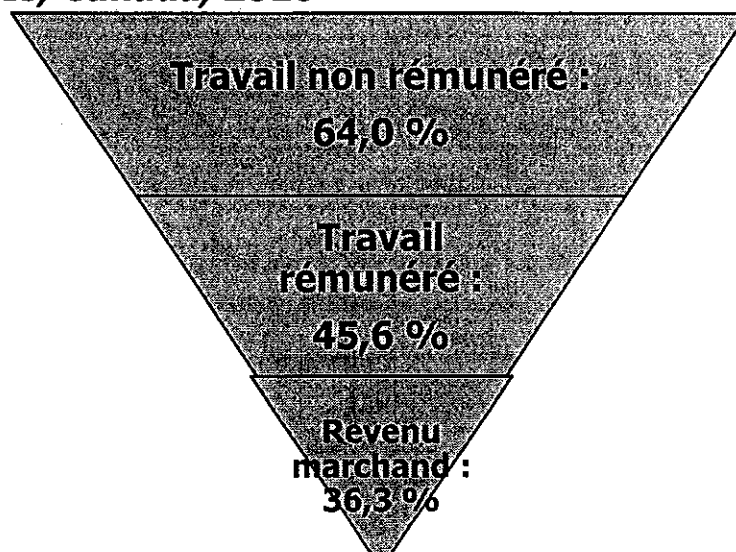
Revenu d'emploi à temps plein des femmes sous forme de pourcentage par rapport au revenu des hommes, selon le niveau de scolarité, Canada, de 1971 à 2010

Niveau de scolarité	1971	1985	1990	1995	2000	2005	2010
< 9 ^e année	55,5	58,8	59,2	68,7	69,6	69,4	51,5
Études secondaires partielles			63,4	61,8	64,6	57,3	65,6
Diplôme d'études secondaires	56,8	61,8	71,2	71,7	73,0	71,0	70,4
Études postsecondaires partielles	59,3	67,2	64,8	64,4	75,0	75,6	72,6
Certificat d'études postsecondaires	66,9	67,4	68,8	73,8	70,6	68,6	71,2
Diplôme universitaire	61,2	67,2	69,2	75,1	73,6	68,9	68,3
Moyenne	59,7	64,0	65,0	72,0	72,5	70,5	71,3

Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux

- **Taux d'emploi des hommes et des femmes, plus :**
 - portion de tous les emplois rémunérés à temps plein occupés par chacun;
 - portion de tous les emplois rémunérés à temps partiel occupés par chacun.
- **Portion des heures de travail totales des hommes et des femmes, plus :**
 - portion des heures de travail rémunérées faites par chacun;
 - portion des heures de travail non rémunérées faites par chacun.
- **Part du revenu des hommes et des femmes, qui comprend :**
 - le revenu marchand, selon les sources)
 - le revenu total,) en fonction du sexe,
 - le revenu imposable,) des ménages et des
 - le revenu net d'impôt,) personnes à charge.
 - le revenu consommable,)
- **Avantages liés à l'éducation pour les femmes :**
 - importance de l'écart entre les sexes à chaque niveau de scolarité;
 - l'écart entre les sexes permet d'indiquer le revenu des femmes sous forme de pourcentage du revenu des hommes à chaque niveau.

Part du revenu marchand des femmes par rapport à la portion des heures de travail totales, Canada, 2010



2017-02-20

5

Revenus moyens selon le sexe et la race/l'origine ethnique, Canada, 2011

Classification par groupe ethnique dans le recensement	Revenu moyen des hommes (\$)	Revenu moyen des femmes (\$)	Revenu moyen des femmes sous forme de pourcentage par rapport à celui des hommes
Asiatiques du Sud-Est	38 196	26 924	70,5
Philippins	37 022	31 426	84,9
Latino-Américains	35 765	25 787	72,1
Arabes	37 227	24 792	66,6
Japonais	56 136	32 690	58,2
Coréens	33 086	23 356	70,6
Chinois	39 348	29 675	75,4
Noirs	34 508	29 604	85,8
<i>Moyenne pour l'ensemble des membres des minorités visibles</i>	<i>38 550</i>	<i>28 450</i>	<i>73,8</i>
Premières Nations – identité unique	28 251	24 214	85,7
Métis – identité unique	41 308	29 114	70,5
Inuits – identité unique	32 825	30 670	93,4
<i>Moyenne pour tous les groupes de recensement au Canada</i>	<i>48 594</i>	<i>33 000</i>	<i>67,9</i> 2017-02-20

Dépenses liées aux infrastructures 9,6 milliards de dollars en 2010-2011

- Aucune exigence concernant l'égalité entre les sexes n'a été incluse dans ces programmes de dépenses.
- Peu de ces dépenses seront profitables aux femmes, compte tenu de la segmentation marquée des genres dans l'industrie de la construction (propriété, main-d'œuvre, programmes de formation) :
 - 7 % des travailleurs de la construction sont des femmes;
 - 7 % des gens de métier et des travailleurs du domaine des transports sont des femmes;
 - 22 % des ingénieurs sont des femmes;
 - 21 % des travailleurs du secteur primaire sont des femmes;
 - 31 % des travailleurs du secteur manufacturier sont des femmes;
 - 0 % du financement de la chaire des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (2010).
- Aucune de ces dépenses n'a été encore utilisée pour des projets liés aux soins des enfants – comparaison entre les refuges pour femmes et ceux pour animaux; centre de spiritualité pour les jeunes de Winnipeg.

7

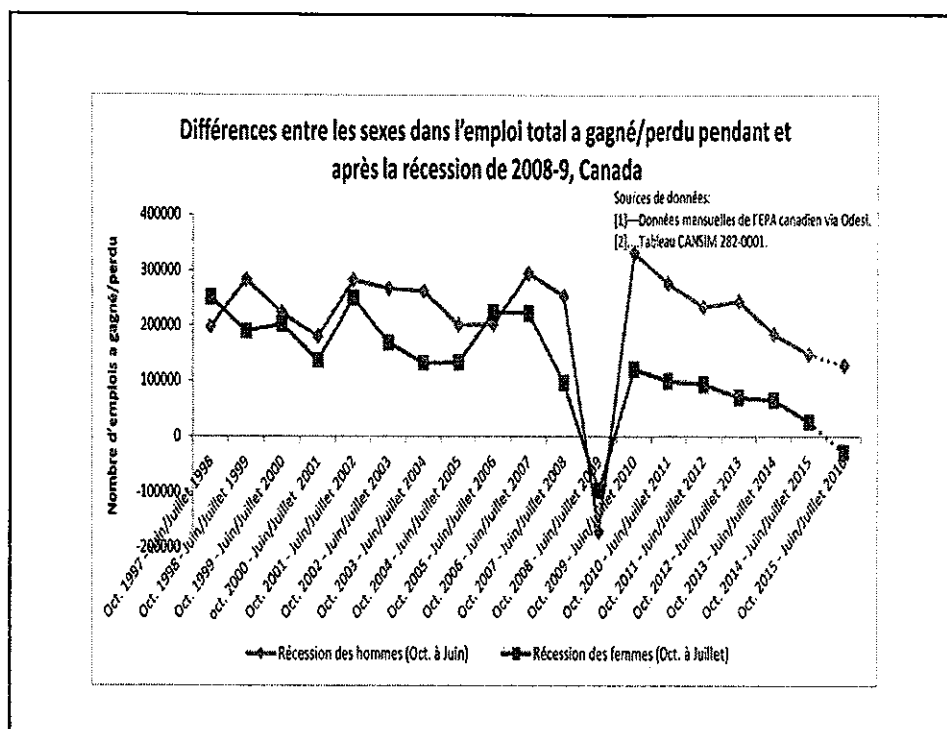
Répercussions du développement des ressources selon le genre : effets généralisés

- Sur le plan politique, la facilité avec laquelle les revenus peuvent être augmentés en appuyant le développement fondé sur la recherche de rente brouille les préoccupations liées à la productivité et permet aux gouvernements d'esquiver les questions économiques fondamentales.
- Le fort parti pris en faveur de la main-d'œuvre masculine crée des obstacles accrus au bon travail rémunéré pour les femmes et détourne l'attention du financement de la garde d'enfants et de l'éducation, deux éléments cruciaux pour les femmes.
- Cette forme de « retombées » n'aide pas les femmes.
- À titre d'exemple, dans les communautés d'exploitation des champs pétrolifères au Timor-Leste et d'exploitation des sables bitumineux en Alberta :
 - la disparité salariale fondée sur le sexe devient extrême;
 - les taux de scolarisation des jeunes femmes chutent;
 - les taux de natalité augmentent;
 - les femmes perdent leur poids politique;
 - les soins nécessaires et les charges de travail non rémunéré augmentent.

Assurance-emploi

4,8 milliards de dollars en 2010-2011

- Depuis le milieu des années 1990, les travailleurs qui n'occupent pas un « emploi standard » ont droit à une couverture nettement réduite dans le cadre du régime d'assurance-emploi, les femmes encore plus que les hommes, étant donné qu'elles sont nombreuses à occuper des emplois à temps partiel.
 - Certains chercheurs ont indiqué qu'avant les modifications, 72 % des femmes sans emploi touchaient des prestations d'assurance-emploi.
 - À la suite de ces modifications, seulement 33 % des femmes et 44 % des hommes sans emploi y étaient admissibles.
- Seulement 31 % des prestataires qui touchaient des prestations « régulières » d'assurance-emploi en 2009 étaient des femmes – 69 % étaient des hommes.
- Les hommes représentent 65 % de tous les prestataires de l'assurance-emploi qui touchent des prestations de maladie ou des prestations familiales (le salaire d'un plus grand nombre d'hommes est couvert par l'assurance-emploi).
- Les mesures d'urgence prévues dans le budget de 2009-2010 concernant l'assurance-emploi se limitaient principalement aux travailleurs déjà admissibles au régime.



Régimes enregistrés d'épargne-retraite

**9 milliards de dollars
par année**

- En 2005, 38,7 % de toutes les femmes n'auraient tiré aucun avantage fiscal de leurs cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), du fait qu'elles n'avaient pas d'impôts à payer.
- Les hommes possédaient 59 % des droits de cotisation à un REER et ont versé 61 % des cotisations en 2005.
- Les femmes ne possédaient que 41 % des droits de cotisation et ont versé 39 % des cotisations en 2005.
- Seulement 11 % de tous les contribuables ayant un revenu de moins de 20 000 \$ ont cotisé à un REER, mais ils n'ont utilisé que 2 % de leurs droits de cotisation.
- Parmi ceux qui ont un revenu de plus 100 000 \$, 81 % ont cotisé; 84 % de ces contribuables étaient des hommes.
- Les femmes seules ayant un faible revenu seront pénalisées au regard des prestations du Supplément de revenu garanti auxquelles elles ont droit si elles cotisent à un REER.
- Par conséquent, les femmes seules ayant un faible revenu sont amenées à contribuer à des comptes d'épargne libre d'impôt, qui offrent des avantages fiscaux assez minimes comparativement aux REER.

L'équité salariale comme stratégie pour surmonter les inégalités économiques des femmes, Alberta, 2016

Revenu moyen masculin	56 795 \$ par année
Revenu moyen féminin	28 642 \$ par année
Femmes après rajustements salariaux	38 730 \$ par année
Augmentation des femmes en%	35,2% par année
Augmentation des recettes fédérales	3 625,4 \$ millions
Réduction des transferts fédéraux	408,0 \$ millions
Augmentation nette de l'équilibre fédéral	4 033,5 \$ millions
Augmentation des recettes de l'Alberta	1 497,7 \$ millions
Réduction des transferts en Alberta	65,3 \$ millions
Augmentation nette de l'équilibre de l'Alberta	1 596,5 \$ millions
Augmentation totale du solde budgétaire annuel fédéral et de l'Alberta	5 596,5 \$ millions

2/20/2017

Les dépenses fiscales profitent de manière disproportionnée aux hommes, alors que la plupart des femmes sont laissées pour compte

- Les dépenses fiscales sont des dépenses « cachées »; peu de pays publient les détails de telles dépenses, en particulier en ce qui concerne le revenu des sociétés (le Canada le fait).
- Les rapports sur les dépenses fiscales ne révèlent pas tous les avantages fiscaux – ils excluent les changements « structurels », comme les réductions du taux d'imposition du revenu des sociétés ou des particuliers ou du taux de la taxe sur les produits et services et les modifications apportées aux taux d'impôt ou aux échelles de valeurs des fourchettes d'imposition, de même qu'à la définition d'une entité fiscale.
- Les avantages offerts au moyen des régimes fiscaux ont des effets « inversés » :
 - ceux dont les revenus sont si bas qu'ils n'ont pas d'impôts à payer ne peuvent pas se prévaloir des avantages fiscaux liés à l'impôt sur le revenu des particuliers;
 - la valeur des dépenses fiscales augmente avec le revenu.
- Dépenses liées aux prestations/dépenses fiscales applicables aux conjointes : Bon nombre de femmes ne peuvent pas tirer le maximum des avantages fiscaux en raison des dispositions relatives aux avantages et aux pénalités applicables aux conjoints, lesquelles soutiennent de manière indirecte le modèle de l'homme « soutien de famille » de la politique budgétaire et nuisent à l'autonomie financière des femmes.

Réductions du taux d'imposition du revenu des sociétés

***13,3 milliards
de dollars
en 2012***

- Principaux bénéficiaires : actionnaires, cadres de direction et sociétés étrangères; la part à laquelle a droit la main-d'œuvre est discutable.
- Part du revenu et des richesses des femmes dans ce secteur :
 - femmes occupant des postes de directrices ou travaillant au sein des 500 plus grandes entreprises (2010) : 10 %
 - femmes dans le « réseau des cadres de direction » (2010) : 17 %
 - % des actions détenues par des femmes (2009) : 37 %
- Les réductions du taux d'imposition du revenu des sociétés réduisent les effets incitatifs des crédits d'impôt à l'investissement, de ceux pour la recherche et le développement, de même que des autres crédits d'impôt aux entreprises.
- Ces réductions augmentent les bénéfices non répartis après impôt, qui sont de plus en plus utilisés pour financer le paiement des dividendes pour lesquels un crédit d'impôt est offert, de même que pour profiter d'une économie d'impôts sur les gains en capital.

Taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services – répercussions selon le genre sur les propriétaires d'entreprise

- Un grand nombre de petites entreprises ne peuvent pas s'inscrire à la TVA.
- Elles ne peuvent donc pas profiter de la possibilité de rétrocéder le montant de la TVA le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au consommateur final d'un produit ou d'un service donné.
- Même lorsque les petites entreprises et sociétés peuvent s'inscrire sur une base volontaire à la TVA, les coûts, les tâches administratives et les obligations peuvent rendre leur inscription impossible.
- Par conséquent, la « TVA bloquée » doit alors être assumée par les propriétaires de petites entreprises, ce qui réduit leur marge de profit.
- Les femmes sont représentées de façon disproportionnée parmi les propriétaires de petites entreprises et d'entreprises non inscrites à la TVA; elles enregistrent donc des profits moins importants en raison de la nature et du statut de leur entreprise.

Avantages/transferts fiscaux pour le travail non rémunéré du conjoint par rapport aux services de garde rémunérés (Canada, 2012/2014)

Avantages fiscaux pour les services **Montant**

de garde non rémunérés **(en milliards de dollars)** **Hommes Femmes**

Prestation fiscale canadienne pour enfants	10,3	5 %	95 %
Prestation universelle pour la garde d'enfants	2,5	19 %	81 %
	+ 4,4		
Crédit d'impôt pour enfants	1,6	66 %	34 %
Crédit d'impôt pour les conjoints à charge	1,5	57 %	43 %
Crédit d'impôt pour conjoint transféré	0,9	72 %	28 %
Fractionnement du revenu parental (2014)	2,0	85 %	15 %
Total des coûts	23,2 milliards de dollars		

Avantages fiscaux pour les services de garde rémunérés

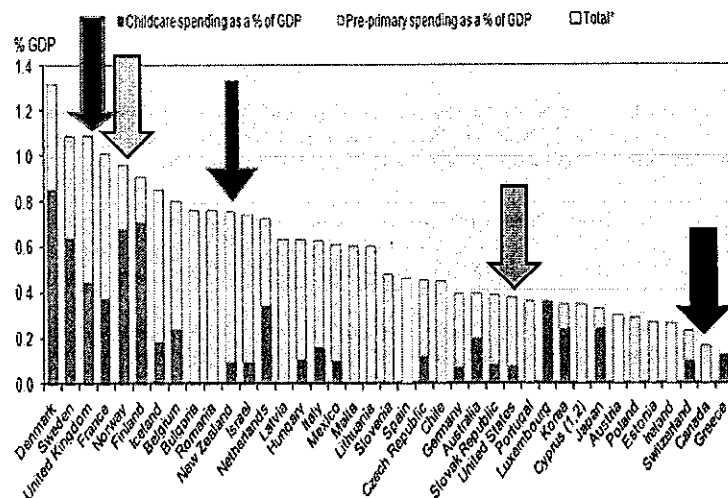
Déduction pour frais de garde d'enfants	1,6	28 %	72 %
---	-----	------	------

Total global de tous les coûts **24,8**

(seulement 7 % du montant de 24,8 milliards de dollars est utilisé pour soutenir les services de garde réellement rémunérés)

2017-02-20

Dépenses publiques (% du PIB) consacrées à la garde d'enfants et à l'éducation préscolaire, OCDE, 2007



2/20/2017

***Taux d'imposition lié à la participation (TIP) et frais de garde (FG)
pour les deuxièmes parents et les parents seuls, 2012***

	Deuxième parent TIP+FG	Deuxième parent Aucun FG	Deuxième parent FG	Parent seul TIP+FG	Parent seul Aucun FG	Parent seul FG
Corée	10,4 %	10,4 %	---	60,0 %	60,0 %	---
Suède	30,9 %	22,2 %	8,9 %	61,7 %	57,2 %	4,2 %
Australie	73,1 %	41,9 %	31,2 %	69,2 %	52,7 %	16,5 %
Canada	77,9 %	31,4 %	46,5 %	94,1 %	52,7 %	41,4 %
États- Unis	80,0 %	27,3 %	52,7 %	90,8 %	53,0 %	43,8 %
Royaume -Uni	88,3 %	21,2 %	67,1 %	78,9 %	70,4 %	8,5 %

2/20/2017

***Prestation fiscale
pour le revenu de
travail***

***Pénalité fiscale imposée
aux personnes à faible
revenu***

- La Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) est éliminée progressivement à des niveaux de revenu différents selon que le contribuable est célibataire ou en couple :
 - contribuable célibataire : 18 300 \$;
 - contribuable en couple : 28 200 \$.
- Les contribuables en couple peuvent avoir un revenu très faible et perdre malgré tout leur droit à la PFRT en raison du revenu de leur conjoint/partenaire.
- Ce présumé partage des revenus empêche le contribuable d'être financièrement autonome.
- Cette situation referme plus avant le « piège de l'aide sociale » : l'élimination progressive précoce de la PFRT pour les contribuables en couple augmente la charge fiscale totale à l'égard de ces gains plus rapidement que si ces contribuables étaient célibataires.

Fractionnement du revenu de pension

***1,5 milliard de dollars
en 2012***

- Revenus du couple et valeur en dollars du fractionnement du revenu :

26 800 \$	—
31 800 \$	500 \$
41 800 \$	700 \$
72 000 \$	2 975 \$
100 000 \$	8 125 \$
140 000 \$	11 216 \$

- Le fractionnement du revenu de pension transpose la réalité afin de justifier le fait que des couples sélectionnés ont droit à des avantages fiscaux spéciaux.
- Ces avantages fiscaux ne s'appliquent pas également aux hommes et aux femmes : par exemple, ils créent des mesures fiscales qui dissuadent les conjoints/partenaires touchant un revenu moins élevé de percevoir des revenus de pension ou d'avoir leur propre REER ou un REER de conjoint.
- Cette mesure augmente le taux d'imposition marginal à l'égard des revenus du conjoint qui touche le revenu le moins élevé, advenant qu'il se cherche un emploi.
- Cette mesure confère un avantage fiscal pour le partage fictif de la propriété en common law; il s'agit là d'une autre mesure dissuasive, qui nuit à un véritable partage entre les époux.
- Pour les couples seulement : les personnes célibataires ou celles vivant avec d'autres membres de la famille sont exclues.

Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire

***2,7 milliards de dollars
en 2009***

- Le revenu de 40 % des femmes est si bas qu'elles ne peuvent pas bénéficier des crédits d'impôt sur le revenu (comparativement à 25 % des hommes).
- Exemples donnés sur la page Web de l'Agence du revenu du Canada :
 - Une femme seule à la retraite qui touche un revenu de 18 500 \$ ne peut pas demander de crédit d'impôt pour les coûts liés à la rénovation de sa maison puisqu'elle n'a pas d'impôts à payer.
 - Une femme mariée sans aucun revenu peut donner ses reçus à son époux pour qu'il demande et obtienne ainsi le plein montant du crédit d'impôt de 1 350 \$ accordé.
 - L'époux d'une femme mariée reçoit également des crédits d'impôt supplémentaires avantageux, compte tenu de l'aide financière qu'il lui offre.
 - Deux frères qui sont copropriétaires de biens immobiliers peuvent chacun réclamer séparément le montant maximal auquel ils ont droit.
- La plupart des femmes seules qui ont une dette fiscale suffisamment élevée pour être admissibles à ce crédit d'impôt ne peuvent pas se permettre de dépenser 10 000 \$ pour des rénovations domiciliaires donnant droit à un crédit.

L'individualisation fiscale, par décile, sexe et revenu disponible, tout le Canada, 2016

Décile de revenu	Personnes en décile (000s)		Variation du revenu disponible moyen, par personne (\$)		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Moyen / Amical
1	40	60	601	3,292	2,376
2	36	64	1,404	5,097	3,984
3	38	62	1,086	3,316	2,417
4	44	56	(332)	4,056	2,109
5	49	51	(381)	3,842	1,777
6	52	48	(791)	4,137	1,630
7	51	49	(1,192)	3,336	910
8	55	45	(1,323)	3,025	486
9	65	35	(1,379)	2,961	72
10	74	26	(1,819)	2,158	(869)
Total	50	50	(660)	3,678	1,493

2/20/2017

« Gouverner pour l'égalité » commence par la perception d'impôts et l'engagement de dépenses pour atteindre l'égalité entre les sexes

- Percevoir des impôts et engager des dépenses pour l'égalité entre les sexes, en tenant compte des inégalités qui existent (fondées sur le sexe, l'origine ethnique, le statut autochtone, l'état de santé, la situation économique, etc.), peut favoriser l'égalité et le développement économiques.
- Voici des solutions qui ont fait leurs preuves :
 - 1 Rétablir la perception d'impôts progressifs sur le revenu et le capital – capacité de payer
 - 2 Personnaliser toutes les dépenses et les mesures fiscales
 - 3 Éliminer toutes les inégalités liées à l'embauche, aux salaires, à l'avancement et aux avantages sociaux
 - 4 Investir dans une éducation abordable et une formation professionnelle à faible coût pour tous
 - 5 Veiller à ce que des services à la petite enfance et des services de garde d'enfants complets et abordables soient à la disposition de tous les parents
 - 6 Réduire les impôts sur les bas revenus du travail et fournir des crédits liés au revenu gagné
 - 7 Augmenter la sécurité du revenu, les pensions et les autres mesures de soutien économique pour les personnes à faible revenu et à revenu moyen
 - 8 Garantir la sécurité du revenu pour les parents seuls, et pour les travailleurs à faible revenu et peu qualifiés
 - 8 Réduire les déséquilibres dans les revenus du capital aux niveaux élevés de revenu
 - 9 Éliminer les sanctions liées aux impôts et avantages résiduels qui pénalisent le travail rémunéré des femmes
 - 10 Alléger le fardeau fiscal des travailleurs autonomes à faible revenu

15